



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 50726

Texte de la question

M Marc Dolez attire l'attention de M le ministre delegue aux postes et telecommunications sur le fait que certaines societes privees detiennent actuellement des passe-partout leur permettant d'acceder aux boites aux lettres des particuliers residant en immeubles collectifs. Il le remercie de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour que l'acces aux boites aux lettres soit reserve aux seuls agents des PTT.

Texte de la réponse

Reponse. - Les passe-partout, dont disposent les facteurs pour penetrer dans les immeubles et acceder ainsi aux boites aux lettres des residents, sont strictement reserves a ces agents. Toutefois les infractions a cette regle ont ete portees a la connaissance de La Poste qui est intervenue immediatement aupres des entreprises concernees, afin qu'elles cessent d'utiliser les passe-partout des boites aux lettres normalisees. Dans le meme temps, une sensibilisation de tous les agents distributeurs a ete effectuee pour leur rappeler tout le soin qu'ils doivent apporter a la conservation de ces passes. Il leur a egalement ete demande de signaler toutes les utilisations abusives qu'ils pourraient constater durant leur tournee de distribution. Les chefs de service departementaux ont enfin ete invites a prendre toutes les dispositions utiles pour eviter le renouvellement de telles pratiques. L'application de ces mesures est de nature a mettre un terme aux agissements signales.

Données clés

Auteur : [M. Dolez Marc](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50726

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes et telecommunications

Ministère attributaire : postes et telecommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 1991, page 4896